

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

MISE EN PLACE DES PÔLES PÉNAUX INTERRÉGIONNAUX

I - Les objectifs

La mise en place de pôles dédiés aux poursuites correctionnelles rattachés aux DIRCOFI poursuit plusieurs objectifs :

- la diversification de l'action pénale et une meilleure couverture de l'ensemble du territoire ;
- l'accroissement du nombre et de la qualité des dossiers par une professionnalisation renforcée des agents et une garantie d'expertise ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale patrimoniale et la fraude au recouvrement.

II - Les missions

Les pôles pénaux interrégionaux (PPI) sont principalement chargés de :

- la détection des affaires à profil pénal en concertation avec les services concernés ;
- l'appui et le soutien technique en cours de contrôle (sécurisation des propositions de rectification du point de vue pénal) ;
- la rédaction des projets de plaintes (les directions disposant d'équipes expérimentées peuvent continuer à réaliser ces travaux) ;
- l'animation du réseau de l'inter-région.

III - Le calendrier

Les pôles pénaux interrégionaux seront généralisés à l'ensemble du territoire (sauf la région Ile-de-France) :

- le 01/01/2017 (le 01/01/2018 pour la DIRCOFI OUEST) ;
- le 01/09/2017 pour les DR/DDFIP qui changent de rattachement interrégional.

L'activité pénale de la DDFIP de l'Orne sera donc suivie par la DIRCOFI NORD à compter du 1^{er} septembre 2017.